076-217605419-20200302-DE2020000015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2020 Notification : 28/01/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



REPUBLIQUE FRANCAISE Département de la SEINE-MARITIME EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du 2 Mars 2020

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	Nbre de présents	Qui ont pris part à la délibération
14	9	12

Date de la convocation : 20 février 2020

Date d'affichage ordre du jour : 20 février 2020.

L'an deux mil vingt, le deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LELIEVRE Josiane.

<u>Présents</u>: M. CALTOT, Mme DESANNAUX, Mme TALBOT, Mme LELIEVRE, M. BRUNG, M. ZEDDE, M. RAIMBAULT, M. POTHERAT, M. CAUCHOIS, M. PRUNIER.

<u>Absents excusés</u>: Mme LEMIRE, a donné pouvoir à M. CALTOT, M. NIEL a donné pouvoir à Mme TALBOT.

Absents non-excusés: Mme DELAHAYE, Mme DROUARD.

2020/15 - DEMANDE DE LOCATION D'UNE CAVE

Madame le Maire propose que la commune accède à la demande de Mme ACART née HÉLIE pour la location de la cave afin de stocker son matériel et ses marchandises.

Il est procédé à un vote à mains levées concernant la faisabilité de la location :

5 abstentions (M. BRUNG, Mme TALBOT, M. ZEDDE, M. CAUCHOIS, M. PRUNIER)
7 pour (Mme LELIEVRE, M. CALTOT, M. PRUNIER, Mme LEMIRE, M. POTHERAT, M. RAIMBAULT, Mme DESANNAUX).

Madame le Maire suggère d'appliquer le tarif de location pratiqué aux autres pour la cave disponible située place de la mairie :

- 2.61 € x 30 m² = 78 € mensuel soit la somme de 939 € annuelle.

5 abstentions (M. BRUNG, Mme TALBOT, M. ZEDDE, M. CAUCHOIS, M. PRUNIER)
7 pour (Mme LELIEVRE, M. CALTOT, M. PRUNIER, Mme LEMIRE, M. POTHERAT, M. RAIMBAULT, Mme DESANNAUX).

A la majorité, le Conseil Municipal ACCEPTE de louer la cave via un bail à titre précaire au tarif de 78 € mensuel, soit 936 € annuelle.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE,